

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 13 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Nord.**

**NOR : JUSF2308676A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Nord.

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 25 avril 2022 portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les formations spécialisées instituées dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Nord les personnes suivantes :

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

Titulaires :

- Asma CHERIGUI
- Mohammed REZGUI
- Manon LAMBERT
- Mohammed ADJIR
- Khadidja KHALFI
- Feissal BENFIALA
- Gaëlle HERVIEU

Suppléants :

- Hassina REKIBI
- Benoît DJEMLI
- Fadila BELKACIMI
- David CATOIRE
- Anne DELSINNE
- Soraya LAOUDI
- Ali HADDOUCHE

## **Article 2**

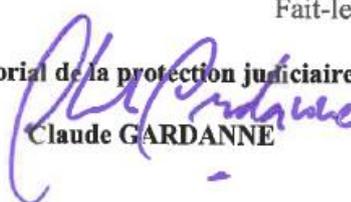
Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait-le 13 mars 2023

**Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord**

  
**Claude GARDANNE**